

Communiqué du "Groupe des Dix" (Washington, 18 décembre 1971)

Légende: Le 18 décembre 1971, le "Groupe des Dix" expose les principales mesures monétaires approuvées à Washington par les ministres et par les gouverneurs des banques centrales des dix pays participant aux accords généraux d'emprunts.

Source: Bulletin des Communautés européennes. Janvier 1972, n° 1. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Communiqué du «Groupe des Dix»", p. 19-21.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL: http://www.cvce.eu/obj/communique_du_groupe_des_dix_washington_18_decembre_1971-fr-0eddc938-72e3-4501-b9f5-3286a9e44f70.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Communiqué du «Groupe des Dix» (Washington, 18 décembre 1971)

1. Les ministres et gouverneurs des banques centrales des dix pays participants aux Accords généraux d'Emprunts se sont réunis à Washington, les 17 et 18 décembre 1971, en session plénière, sous la présidence de M. J.B. Connally, secrétaire du Trésor des Etats-Unis. M. Pierre-Paul Schweitzer, directeur général du Fonds monétaire international, a pris part à cette réunion, à laquelle assistaient également M. E. Stopper, président de la Banque nationale suisse. M. Jonkheer Van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement économique, M. René Larre, directeur général de la Banque des Règlements internationaux, et M. Raymond Barre, vice-président de la Commission des Communautés européennes y ont assisté en partie.

Les ministres et gouverneurs ont approuvé un rapport du directeur général du Fonds sur une réunion qu'ont tenue leurs suppléants et les directeurs du Fonds.

2. Les ministres et les gouverneurs sont convenus d'un ensemble de mesures conçues pour restaurer la stabilité des arrangements monétaires internationaux et pour assurer l'expansion du commerce international. Ces mesures seront communiquées rapidement aux autres gouvernements. Les ministres et les gouverneurs espèrent que tous les gouvernements coopéreront par l'intermédiaire du Fonds monétaire international pour permettre l'application coordonnée de ces mesures.

3. Les ministres et les gouverneurs ont conclu un accord sur une structure des relations de taux de change entre leurs monnaies. Ces décisions seront annoncées individuellement par les gouvernements sous la forme de valeurs paritaires ou de taux centraux comme ils le désirent. La plupart des pays prévoient de fermer leurs marchés des changes lundi. Le ministre canadien a informé le groupe que le Canada a l'intention de maintenir temporairement un taux d'échange flottant et de permettre aux forces fondamentales du marché d'établir le taux de change sans intervention sauf ce qui sera nécessaire pour maintenir des conditions ordonnées.

4. Il a aussi été convenu qu'en attendant un accord sur des réformes monétaires à plus long terme, des marges de fluctuation de taux de change de 2,25% en dessous et en dessus des nouveaux taux de change seront instituées. Les ministres et les gouverneurs reconnaissent que tous les membres du Fonds monétaire international n'assistant pas aux présentes discussions auront besoin de prendre d'urgence des décisions, en consultation avec le Fonds monétaire international, en ce qui concerne leurs propres taux de change. Les ministres et les gouverneurs ont jugé particulièrement important en ce moment qu'aucun pays ne cherche un avantage concurrentiel impropre au moyen de sa politique de change. Les changements de parité ne peuvent être justifiés que par une évaluation objective qui montre une position de déséquilibre.

5. La question des arrangements commerciaux a été reconnue par les ministres et les gouverneurs comme un facteur entrant en jeu pour assurer un équilibre nouveau et durable dans l'économie internationale. Des négociations sont maintenant en cours d'une part entre les Etats-Unis et la Commission de la Communauté européenne, le Japon et le Canada pour résoudre le plus rapidement possible les questions à court terme en suspens, d'autre part avec la Communauté européenne pour établir un agenda approprié afin d'étudier les questions les plus fondamentales dans un cadre de coopération mutuelle au cours de 1972 et au-delà. Les Etats-Unis sont convenus de proposer au congrès un moyen adéquat de dévaluer le dollar en termes d'or jusqu'à trente-huit dollars l'once dès que l'ensemble de mesures à court terme qui s'y rapportent sera prêt à être examiné par le congrès. Après l'accord indispensable de l'autorité législative, les Etats-Unis proposeront la nouvelle valeur paritaire correspondante du dollar au Fonds monétaire international.

6. Après le réaligement immédiat des taux de change décidé, les Etats-Unis ont convenu qu'ils supprimeront immédiatement la surtaxe de 10 % à l'importation récemment imposée et les clauses protectionnistes du crédit de développement de l'emploi.

7. Les ministres et les gouverneurs estiment que des discussions devraient être rapidement entreprises, particulièrement dans le cadre du Fonds monétaire international, pour étudier la réforme à long terme du système monétaire international. Il a été convenu que l'attention devrait porter: - sur les moyens monétaires

appropriés et sur le partage des responsabilités pour défendre la stabilité des taux de change et pour assurer un degré convenable du système - sur le rôle propre de l'or, des monnaies de réserve et des droits de tirage spéciaux dans le fonctionnement du système - sur le volume approprié de liquidités - sur le réexamen des marges de fluctuation autorisées autour des taux de change établis et sur les autres moyens d'établir un degré adéquat de souplesse - sur d'autres mesures concernant les mouvements de capitaux liquides, les décisions dans chacun de ces domaines étant étroitement liées.